

Retransmission d'un événement sur grand écran ou écran géant

Nom de l'organisation <i>(reprendre le même nom que celui indiqué sur le dossier de demande d'autorisation)</i>	
Nom de l'organisateur <i>(reprendre le même nom que celui indiqué sur le dossier de demande d'autorisation)</i>	
Date & Lieu	
Description du lieu (salle, chapiteau, terrain privé ou public, etc.) et sa superficie	

Cochez	<input type="checkbox"/> Ecran simple (espace < 200 m ²) <input type="checkbox"/> Grand écran (espace entre 200 et 2000 m ²) <input type="checkbox"/> Ecran géant (espace > 2000 m ²)
---------------	---

Nom et prénom de la personne responsable de la sécurité	<input type="checkbox"/> Pendant la préparation de l'événement:
	<input type="checkbox"/> Pendant l'événement:

Dispositif d'encadrement prévu (personnel propre, gardiennage, ...): nombre et fonction, responsabilités prises par chacun	
---	--

Dispositifs prévus pour la communication avec le public (annonce micro, messages sur écran, ...) au cas où un message de sécurité devrait être diffusé	
---	--

<p>Procédure de décision prévue en cas d'éventuelle annulation de l'événement (par exemple si un important orage est annoncé) + mode de communication au public</p>	
<p>Mesures prises pour compter le nombre de personnes entrant sur le site et procédure établie en cas de dépassement du nombre maximal de personnes admissibles</p>	
<p>Prévoyez-vous la mise en place d'un règlement d'ordre intérieur, et si oui sur quels points portera-t-il ? (ex: vente de boissons alcoolisées, mesures prises pour les récipients en verre, points de cuisson, accès, limites de tolérance pour les participants, ...)</p>	

Un **plan des lieux** doit impérativement être joint à la présente, avec mention:

- Des infrastructures installées
- De l'espace réservé au public
- Des voies d'accès pour le public
- Des voies d'accès et de stationnement réservées pour les services de secours
- Des espaces réservés pour une évacuation éventuelle

Un mémento spécialement dédié à l'organisation de la retransmission d'un événement sur grand écran ou écran géant est disponible auprès des services communaux. Les mesures à mettre en place par l'organisateur y sont détaillées. L'organisateur s'engage à en prendre connaissance et est informé qu'il sera confronté à la mise en place de ces mesures au fur et à mesure de la préparation de l'événement.

Un dossier incomplet ne sera pas analysé.